

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution  
ou annotation

Procès verbal du  
8 juillet 2014

Ordre du jour du  
8 juillet 2014

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 8 juillet 2014 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 8 juillet 2014

- 1 PRIERE
- 2 MOT DE BIENVENUE
- 3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR
- 5 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
- 6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 Présentation des comptes
  - 6.3 Allocation pour utilisation des portables personnels
  - 6.4 Représentant de la municipalité sur le c.a. de l'OMH de Lyster
  - 6.5 Petite caisse pour les loisirs
- 7 TRANSPORT
  - 7.1 Application Voilà
- 8 SANTE ET BIEN-ETRE
  - 8.1 Installation de l'air climatisée au CPE La Girouette
- 9 LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Embauche des moniteurs
  - 9.2 Résultats de la St-Jean
- 10 PERIODE DE QUESTIONS
- 11 VARIA
  - 11.1 Appui pour le maintien de la Vie dans le bâtiment Sacré-Cœur
  - 11.2 Demande d'appui par ORAPÉ
  - 11.3 Demande du Cercle de Fermières
- 12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE
- 13 LEVEE DE LA SEANCE

Ouverture de la  
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

**162-07-2014**  
Adoption de  
l'ordre du jour

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

#### **ADOPTÉE**

**163-07-2014**  
Inversion de  
l'ordre du jour

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



### ADOPTÉE

**164-07-2014**  
Présentation des  
comptes

#### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 12083 à 12148	<b>204 227.81 \$</b>
Autres paiements effectuées par la directrice générale	<b>40 991.49 \$</b>
Grand total des paiements	<b>245 219.30 \$</b>

### ADOPTÉE

**165-07-2014**  
Allocation pour  
utilisation des  
portables  
personnels

ATTENDU QUE le conseil municipal est sans papier ;

ATTENDU QUE la majorité des élus possèdent leur propre ordinateur portable et que ceux-ci ne désirent pas avoir un deuxième portable spécifiquement pour la municipalité ;

#### **EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une compensation de 250\$ par mandat à chaque élu qui utilise son portable personnel.

### ADOPTÉE

**166-07-2014**  
Représentant de  
la municipalité  
sur le c.a. de  
l'OMH de Lyster

#### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Benoit Jalbert comme représentant municipal sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster pour un mandat de trois ans.

### ADOPTÉE

**167-07-2014**  
Petite caisse  
pour les loisirs

ATTENDU que le service des loisirs a régulièrement besoin d'argent comptant pour les différentes activités et événements ;

#### **EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la création d'une «Petite caisse – Loisirs» au montant de 2 000\$. Celle-ci sera inscrite au poste comptable 54 11220 000.

### ADOPTÉE

**168-07-2014**  
Application Voilà

ATTENDU la nouvelle application gratuite développée par PG Solutions inc. qui permet aux utilisateurs de signaler une situation non urgente dans une municipalité à partir de leur téléphone cellulaire ;

#### **EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte d'utiliser l'application Voilà ! et autorise la directrice générale à signer le document «Conditions d'utilisation de la plateforme Voilà !».

### ADOPTÉE

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



**169-07-2014**  
Installation de  
l'air climatisée au  
CPE La Girouette

ATTENDU que le CPE La Girouette loue le rez-de-chaussé de l'Édifice St-Louis pour ses services de garde à l'enfance ;

ATTENDU que les étés sont de plus en plus chauds et que la clientèle sont de jeunes enfants de cinq ans et moins ;

ATTENDU que le CPE avait fait la demande à la municipalité pour vérifier la possibilité d'installer un système de climatisation ;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à trois entrepreneurs ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'un système de climatisation au rez-de-chaussée de l'Édifice St-Louis et accepte la soumission de Ventilation C. Fortier pour une somme de 21 287\$ plus taxes.

QUE pour payer la dépense, le conseil municipal autorise l'emprunt de la somme au fonds de roulement.

**ADOPTÉE**

**170-07-2014**  
Embauche des  
moniteurs

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche des moniteurs/monitrices pour l'été 2014 : Heidi Boissonneault, Sarah Boissonneault, Raphaël Lambert et Marie-Pierre Martineau ;

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus avec chacun seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé(e) et la directrice générale.

**ADOPTÉE**

Période de  
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**171-07-2014**  
Appui pour le  
maintien de la  
vie dans le  
bâtiment Sacré-  
Cœur

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Ferdinand ont été touchés par la fermeture de l'Hôpital Saint-Julien il y a quelques années ;

ATTENDU QUE le CSSSAE a annoncé récemment l'arrêt des activités du CHSLD Sacré-Cœur dans la même municipalité ;

ATTENDU QUE la population de la MRC de L'Érable s'est mobilisée pour le maintien des services de santé sur le territoire ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster appui le projet qui vise à maintenir les activités et la vie dans le bâtiment actuel.

**ADOPTÉE**

**172-07-2014**  
Demande d'appui  
par ORAPÉ

ATTENDU le projet d'ORAPÉ qui sera déposée dans le cadre du Fonds régional de l'alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale du Centre du Québec (FRACQ) dirigé par la conférence régionale

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



des élus ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster appuie le projet préparé par ORAPÉ et l'appuie dans ses démarches.

**ADOPTÉE**

Demande du  
Cercle de  
Fermières

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

173-07-2014  
Adoption du  
procès verbal  
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

**ADOPTÉE**

174-07-2014  
Levée de la  
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 30.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**  
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 8<sup>e</sup> jour de juillet 2014

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière